

Exemple : Convention d'utilisation relative à la protection incendie

Ce document est un exemple pour objet spécifique. Il peut servir de modèle pour d'autres projets de construction, mais doit alors être adapté à l'objet en question.

« Nouvel immeuble résidentiel »

Date : _____

Version : 1.01

Phase de planification : Études préliminaires

Nom de l'objet : _____

Adresse de l'objet : _____

Maître d'ouvrage : _____

Concepteur du projet : _____

Auteur de la convention d'utilisation : _____

Taille : 9 pages

Destinataires : Maître d'ouvrage

Chef du projet / Responsable de l'assurance qualité

Contrôle :

Fait :	Tâche	Date	Signature
<input type="checkbox"/>	Ébauche du convention d'utilisation relative à la protection incendie transmise au maître d'ouvrage		
<input type="checkbox"/>	Rédaction de la version finale du convention d'utilisation relative à la protection incendie		
<input type="checkbox"/>	Obtention de la signature / transmission d'une copie au maître d'ouvrage		
<input type="checkbox"/>	Ajout aux documents de révision		
<input type="checkbox"/>	...		
<input type="checkbox"/>	...		

Sommaire

1	Généralités	3
1.1	Caractéristiques de l'objet	3
1.2	Objectifs poursuivis par l'affectation de l'ouvrage	3
1.3	Limitation	3
2	Description du projet	3
2.1	Aperçu du projet	3
2.2	Capacité d'occupation	5
2.3	Durée d'utilisation prévue	5
2.4	Type de construction	6
3	Affectations prévues	6
4	Objectifs de protection incendie	6
5	Risques d'incendie particuliers	6
6	Risques admis	7
7	Directives particulières du maître d'ouvrage	7
7.1	Matériaux de construction	7
7.2	Construction	Fehler! Textmarke nicht definiert.
7.3	Installations	7
7.4	Achèvement	7
7.5	Assurance qualité	8
8	Environnement et autres exigences	8
9	Principes, dispositions découlant de normes, dispositions spéciales	8
9.1	Bases	8
9.2	Dispositions découlant de normes et dispositions spéciales	8
10	Signatures	8
11	Principales modifications prévues par les documents ultérieurs	9

1 Généralités

1.1 Caractéristiques de l'objet

Adresse de l'objet : ...
Nom de l'objet : ...
Maître d'ouvrage : ...
Concepteur du projet : ...
Autorité compétente : ...

1.2 Objectifs poursuivis par l'affectation de l'ouvrage

Cette convention d'utilisation vise à définir les objectifs d'affectation et de protection incendie du maître d'ouvrage, toutes les décisions dont la responsabilité n'incombe pas uniquement au concepteur du projet ainsi que les autres conditions fondamentales, exigences et prescriptions ayant trait à la conception de ce projet. La convention d'utilisation pose les bases de la mise en œuvre de toutes les mesures de protection incendie et des documents de protection incendie requis.

1.3 Délimitation

La présente convention d'utilisation n'aborde que les aspects relatifs à la protection incendie.

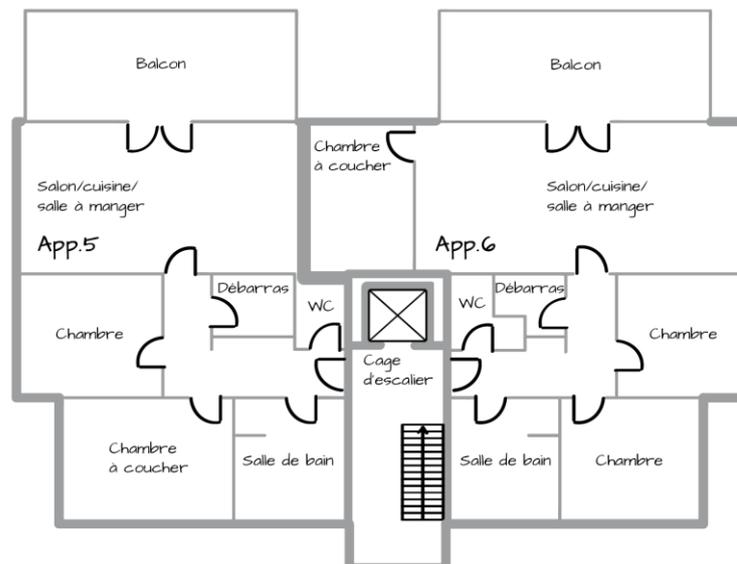
2 Description du projet

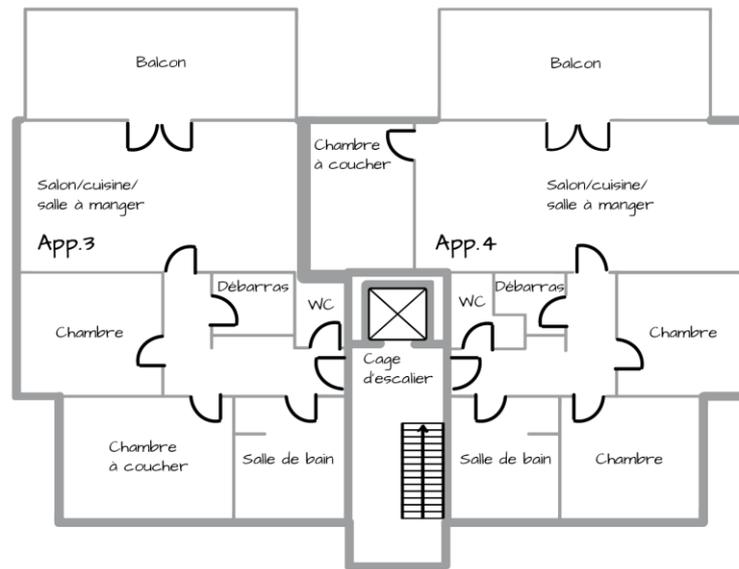
2.1 Aperçu du projet

Le projet consiste essentiellement en un **immeuble résidentiel** en construction massive comptant 6 appartements locatifs.

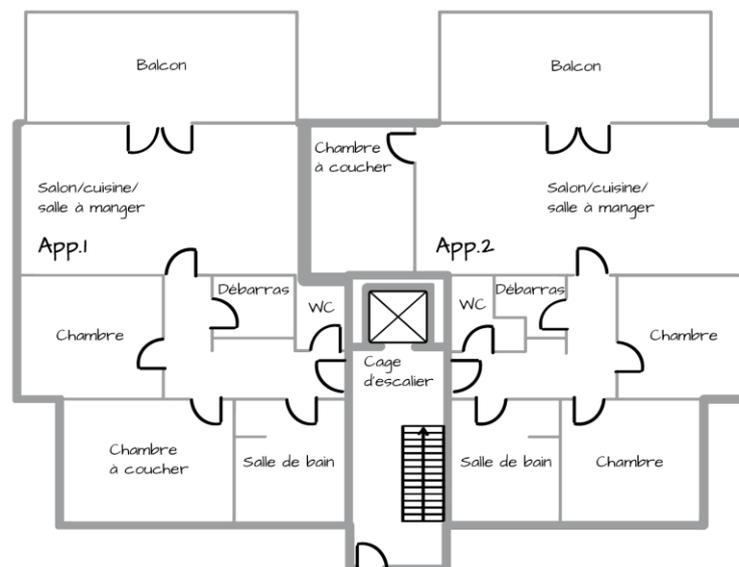
L'immeuble résidentiel comprend **trois niveaux hors terre** (rez-de-chaussée, 1^{er} étage, combles) et **un niveau sous terre** (1^{er} sous-sol). Il faut prévoir la possibilité d'ajouter ultérieurement au maximum un étage supplémentaire en bois.

Plan des combles :

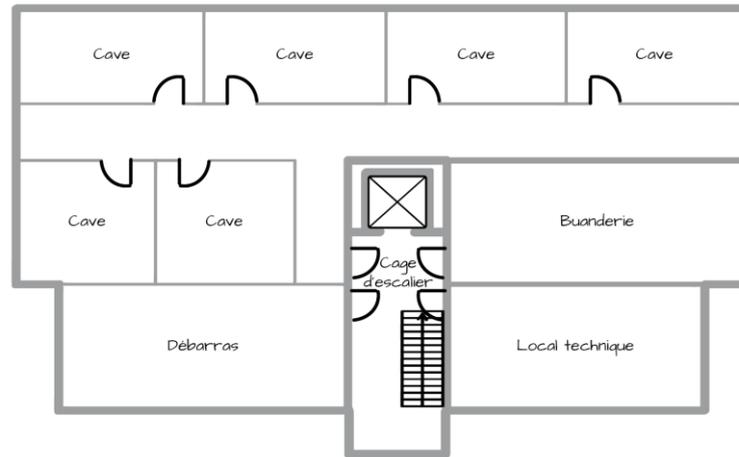


Plan du 1^{er} étage :

Plan du rez-de-chaussée :



Plan du 1^{er} sous-sol :



(Il faudrait normalement encore inclure au moins une coupe ou des vues de façades. Ce n'est pas le cas dans cet exemple afin de rester concis et de se concentrer sur l'essentiel.)

2.2 Capacité d'occupation

Les appartements locatifs comptent entre 3.5 et 4.5 pièces et satisfont au standard d'aménagement de haut de gamme.

L'occupation maximale par pièce est fixée à 20 personnes.

2.3 Durée d'utilisation prévue

Éléments de construction	Durée d'utilisation	Remarques
Système porteur	50 ans	Valeurs indicatives selon la Norme SIA 260
Système porteur directement exposé aux intempéries	25 ans	Valeurs indicatives selon la Norme SIA 260
Éléments de construction remplaçables	25 ans	Valeurs indicatives selon la Norme SIA 260
Système porteur temporaire	10 ans	Valeurs indicatives selon la Norme SIA 260

2.4 Type de construction

Emplacement	Béton armé	Maçonnerie	Composite à base de béton et de bois	Construction légère en plâtre	Remarques
1^{er} sous-sol					
Parois extérieures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Parois intérieures porteuses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Parois intérieures non porteuses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Briques silico-calcaires
Plafonds	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Piliers et solives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Du rez-de-chaussée aux combles					
Parois extérieures	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Parois intérieures porteuses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Briques silico-calcaires
Parois intérieures non porteuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Plafonds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Structure de la toiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Étage supplémentaire prévu ultérieurement
Cage d'ascenseur (du 1^{er} sous-sol jusqu'aux combles)					
Parois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Cage d'escalier (du 1^{er} sous-sol jusqu'aux combles)					
Parois intérieures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Escaliers et paliers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Façade extérieure					
Surfaces	Isolation thermique extérieure crépie				

3 Affectations prévues

Immeuble résidentiel : Logements

4 Objectifs de protection incendie

Le bâtiment est construit, exploité et entretenu de manière à :

- garantir la sécurité des personnes et des animaux ;
- prévenir les incendies, les explosions et limiter la propagation des flammes, de la chaleur et des fumées ;
- limiter les risques de propagation du feu aux bâtiments et aux ouvrages voisins ;
- conserver la stabilité structurelle des bâtiments et des autres ouvrages pendant une durée déterminée (voir concept de protection incendie) ;
- permettre une lutte efficace contre le feu et garantir la sécurité des forces de sauvetage.

5 Risques d'incendie particuliers

- Bâtiment de faible hauteur (jusqu'à 11 m de hauteur totale)
- Aucun stockage de matières dangereuses

6 Risques admis

Les risques admis suivants sont exclus des évaluations, en raison de la disproportion des contre-mesures nécessaires et de leur improbabilité :

- Sabotage
- Vandalisme

7 Conditions particulières du maître d'ouvrage

7.1 Matériaux de construction

Généralités	- Les matériaux isolants jouant un rôle de protection incendie doivent être sélectionnés selon leurs propriétés (niveau visé : Minergie P, sans certification) - Les panneaux jouant un rôle de protection incendie doivent être sélectionnés selon leurs propriétés - Portes et fenêtres en bois
-------------	---

7.2 Structure

Plafonds	- Le maître d'ouvrage souhaite que les appartements incluent une surface entièrement en bois apparent
Escaliers	- Il faut installer de nouveaux escaliers dans la cage d'escalier avec des éléments préfabriqués en béton
Façades	- Le maître d'ouvrage souhaite une isolation thermique extérieure crépie
Toit	- Toit plat isolé avec une couche de gravier de 5 cm d'épaisseur

7.3 Installations

Chauffage	- Chauffage au gaz, pas de poêles suédois
Concept d'installation	- Les installations verticales doivent en principe passer dans des gaines techniques - Il faut garantir l'accès aux gaines techniques - Les installations horizontales doivent passer dans les plafonds en matériau composite à base de béton et de bois
Installations d'extraction de fumée et de chaleur	- Dans les cages d'escalier au moyen de volets
Cuisine	- Ventilation par hotte aspirante
Signaux de secours	- Au sous-sol, fonctionnement sur accus
Dispositifs d'extinction	- 1x extincteur portatif dans la cage d'escalier
Ventilation	- Aucune ventilation prévue

7.4 Achèvement

Généralités	- Selon l'échéancier des travaux définis par les architectes
-------------	--

7.5 Assurance qualité

Généralités

- Le chef du projet assume la fonction et les tâches du responsable AQ en protection incendie
- Il est souhaitable que le maître d'ouvrage présente un concept d'assurance qualité en protection incendie ainsi qu'un concept de protection incendie
- Le responsable AQ en protection incendie rédige conformément à ses compétences les documents de protection incendie nécessaires et toutes les parties impliquées reçoivent ceux qui correspondent à leur phase de travail
- Les responsables des travaux garantissent l'assurance qualité tout au long de la construction

8 Environnement et autres exigences

Les sapeurs-pompiers requièrent des places de manœuvre pour les véhicules d'intervention. Elles doivent toujours être maintenues libres. Les façades extérieures doivent toutes être accessibles aux sapeurs-pompiers, ce qui veut dire qu'elles sont toutes atteignables depuis les places de manœuvre à l'aide de moyens élévateurs et qu'elles sont toutes à portée de lances à incendies mobiles.

9 Principes, dispositions découlant de normes, dispositions spéciales

9.1 Bases

- Plans de base des plans d'étages par...
- Directives de protection incendie (version 2015)
- FAQ AEAI, guides, notes explicatives, DET

9.2 Dispositions découlant de normes et de conventions spéciales

Généralités

- La conception du projet est établie selon les Prescription en matière de protection incendie du 1^{er} janvier 2015 (révision de 2017) et les normes SIA actuellement en vigueur.

Dispositions spéciales

- Il est prévu d'ajouter ultérieurement au maximum un étage supplémentaire en bois incluant deux logements

10 Signatures

Lieu, date
Maître d'ouvrage

Lieu, date
Responsable AQ

11 Principales modifications figurant dans les documents ultérieurs

Le résumé suivant répertorie les principales modifications apportées à la version 1.01 :

- Pas de modifications, car la version 1.01 est la première.
- ...
- ...